

Résolution présentée par la délégation du

Japon

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Immigration sélective pour faire face à la crise démographique imminente

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par le fait que le pourcentage de la population mondiale âgée de plus de 65 ans a connu une évolution significative, passant de 5% en 1950 à 10% en 2022 et atteindra les 16% d'ici 2050 selon la Projection de la population mondiale de l'ONU,

Soulignant que le Japon est concerné par cette crise démographique, où la population japonaise âgée de plus de 65 ans est passée de 4.9% en 1950 à 29.1% en 2023 et atteindrait 38.7% en 2070 selon la Projection de la population mondiale de l'ONU,

Consciente que le monde connaîtra une baisse de la part de population active, comme le Japon qui va passer de la population active actuelle de 75.1 millions à 45.4 millions en 2070 selon les données de l'Institut national de la population et que ce phénomène engendrera une baisse de la main d'œuvre, compromettant le maintien d'une économie stable,

Alarmée par le fait que la croissance de la population âgée entraîne une demande accrue de soins et une hausse conséquente des dépenses de santé, comme par exemple en Ouganda, un pays ayant une petite population âgée et dépensant environ 4% de son PIB pour les soins, par contraste avec le Japon qui en dépense 11% d'après le GHED, soulevant donc des inquiétudes quant à l'accessibilité de ces services pour tous,

Propose d'établir un programme d'immigration à destination de pays développés basé sur des critères de sélection universels et vigoureux qui sera adopté par tous les Etats membres de l'ONU visant à ;

- filtrer et accueillir des migrants qualifiés et spécialisés, qui aideront à soutenir les économies nationales en intégrant des personnes nécessaires pour combler les besoins en main d'œuvre ;
- offrir aux migrants un soutien adapté à leur intégration et un accompagnement pour leurs enfants, incluant une éducation complète et un encadrement pédagogique, garantis par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), afin de permettre une intégration pleine et de faciliter leur réussite et leur contribution à la société.

Le texte français fait foi